

DGS/SCB

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

PROCES-VERBAL SUCCINCT

7e SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2008 A 19 H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER

Les Adjoints au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Geneviève MULLER-STEIN, Guy RITTER, Anne DESCHAMPS-DELLENBACH, Robert ENGEL, Monique SAWAYA, Jean-Pierre HAAS, Marie-Anne KOENIG, Jean-François ROYER

Les Conseillers municipaux délégués :

MM. Charles LEOPOLD, Eric CONRAD

Les Conseillers municipaux :

Mmes, Melles et MM. Myriam BOUYER-BAUMANN, Sylvie BERINGER, Stéphane ROMY, Odile RAPP-WEISS, Sandrine ARMBRUSTER, Stéphanie MUGLER, Emmanuel REINHEIMER, Capucine HUSSER-OTT, Olivier PERNET, Stéphanie LUTZ-HUSSER, Gérard SCHENCK, Gaby Karl-SCHORN, Jean-Claude DONIUS, Stéphane KLEIN, Frédérique MEYER, Jean-Jacques RENAUDET, Marc RUHLMANN, Caroline REYS, Philippe DE COMBEJEAN, Evelyne TURCK-METZGER

Absente excusée :

Mme Valérie ARBOGAST qui donne procuration à Mme MULLER-STEIN

Assistent à la séance :

M. Fabien VISPI, Directeur Général des Services
Melle Stéphanie VERRIER, Directrice des Affaires Générales et Juridiques
M. Stéphane MACHI, Directeur de Cabinet
Mme Suzanne CHEVALIER-BIERLING, Assistante du DGS
Melle Emmanuelle OLLAND, chargée de communication

Sélestat, le 18 septembre 2008

DGS/SCB

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

7^e SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2008 A 19H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 juillet 2008
- C. Décisions du Maire n° 36 à 47/2008

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

- 1. Partenariat avec le Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA) dans le cadre de la démarche de protection du Ried de Sélestat
- 2. Travaux d'aménagement hydraulique du Giessen. Convention de travaux de dépollution entre la Ville de Sélestat et le Ministère de la Défense

B. TRAVAUX

- 3. Avenant n°1 au marché de fourniture de mâts d'éclairage public

C. FINANCES DE LA COMMUNE

1. Subvention en faveur du journal "l'Alsace" pour l'opération "Journaliste d'un jour", 14ème édition
2. Taxe professionnelle, exonération des entreprises de spectacles vivants et des établissements de spectacles cinématographiques

D. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

3. Création d'un emploi de chargé de mission pour la prévention, la sécurité et la tranquillité

E. DEVELOPPEMENT SPORTIF

4. Convention de mise à disposition de la cour du Collège Mentel à la Communauté de Communes de Sélestat

F. DIVERS

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

A. Désignation du secrétaire de séance

Madame Myriam BOUYER-BAUMANN est désignée à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, annonce que cette séance est la dernière pour le Directeur Général des Services, Monsieur Fabien VISPI, depuis 22 ans à Sélestat, soit plus de 200 séances du Conseil Municipal. Il annonce également l'installation au sein du conseil municipal de Madame Evelyne TURCK-METZGER, à qui il souhaite la bienvenue. Il précise qu'elle remplacera Madame FRIEDEL dans les différentes commissions.

B. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 juillet 2008

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

C. Décisions du Maire n° 36 à 47/2008

Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 2 du 31 mars 2008 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 2 avril 2008.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET souhaite connaître les raisons de l'important retard pris pour le roller parc. Il rappelle que Monsieur le Maire s'était engagé auprès des utilisateurs à le réaliser avant l'été.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise que le retard est dû tant aux règles de la communication en période électorale qu'aux procédures nécessaires pour ce type de travaux et au délai de détermination d'un emplacement.

Monsieur Robert ENGEL ajoute que les raisons sont essentiellement juridiques, et il déplore ce retard tout autant. Toutefois, les choses sont à présent bien engagées car le revêtement est finalisé, les dispositifs vont être mis en place dans les prochains jours. Théoriquement, d'ici la fin du mois d'octobre tout devrait être opérationnel.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET insiste sur le fait que le temps d'un jeune n'est pas le même que celui d'un adulte.

Monsieur Stéphane KLEIN profite de la décision concernant les tarifs des visites guidées de la Ville pour connaître la position du Maire sur l'affaire opposant Daniel EHRET à l'Office de Tourisme.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, explique que dans la mesure où l'affaire va être jugée par le Conseil des Prud'Hommes, il se référera à cette décision. A partir du moment où une affaire est en justice, il ne se prononce pas.

Concernant la décision n°44, Monsieur Stéphane KLEIN rappelle qu'il n'a toujours pas de nouvelles du courrier du groupe Réussir Ensemble concernant le local dédié à l'opposition. Il estime que l'opposition a été très patiente et il espère que tous les citoyens ne sont pas logés à la même enseigne.

Monsieur Marc RUHLMANN précise qu'au-delà des locaux, l'opposition avait également demandé un minimum de moyens techniques. Il souhaite savoir si, à défaut d'un local, il serait déjà possible d'obtenir du matériel informatique et une ligne téléphonique.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, s'engage à ce qu'une date soit fixée avant le prochain conseil municipal afin d'évoquer toutes ces questions.

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

1. Partenariat avec le Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA) dans le cadre de la démarche de protection du Ried de Sélestat

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise que ce point est une suite logique de la délibération prise pour le protocole d'accord.

Madame Marie-Anne KOENIG rappelle qu'une démarche de protection du Ried de Sélestat a été approuvée par le conseil municipal au mois de décembre 2007. Suite à cela, le protocole d'accord a été signé en juillet dernier. La délibération concerne les sites remarquables d'un point de vue écologique. Il est proposé la conclusion d'un bail emphytéotique entre le CSA et la Ville d'une durée de 18 ans pour la gestion de 13,7 hectares de terrain.

Monsieur Stéphane KLEIN souhaite préciser que dans le texte de présentation de la délibération il est mentionné que cette signature permettra d'effectuer une économie non négligeable sur l'entretien des milieux naturels. Il rappelle que le CSA doit également fonctionner et vivre, et ce par le biais de subventions. Il demande donc si la Ville va être sollicitée sur ce point, et s'il y a eu une concertation avec l'ONF.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, confirme que le CSA fonctionne grâce aux subventions de différents partenaires, pour l'intérêt commun de toutes les communes qui le financent. Dans le cadre de la conclusion du bail emphytéotique, il ose toutefois espérer que la Ville ne sera pas sollicitée pour participer financièrement au fonctionnement du CSA. Il confirme également qu'une discussion a eu lieu avec l'ONF.

Monsieur Stéphane KLEIN rappelle qu'il est important que ce patrimoine soit préservé. Toutefois il considère que les seules considérations financières pour le choix du CSA ne sont pas un argument suffisamment solide.

Madame Marie-Anne KOENIG ajoute que l'ONF a été régulièrement associé, dès les premières réunions, et que des discussions ont eu lieu avec les responsables locaux.

Monsieur Stéphane KLEIN suggère que l'ONF assiste à la présentation du bilan de sa gestion par le CSA.

Madame Marie-Anne KOENIG précise que dans l'annexe 4 du protocole, il y est fait mention d'un comité consultatif de l'Illwald dont l'ONF fait partie.

Adopté à l'unanimité

2. Travaux d'aménagement hydraulique du Giessen. Convention de travaux de dépollution entre la Ville de Sélestat et le Ministère de la Défense

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, insiste sur le fait que ce dossier date de plusieurs années.

Monsieur Jean-Pierre HAAS rappelle que dans le cadre du projet d'aménagement du Giessen, la Ville a acquis en 2001 l'ancien terrain militaire de la Schanz, après dépollution du site. Or, un bureau d'étude a conclu à la persistance d'un risque toxique. La Ville a donc saisi le Ministère de la Défense afin qu'il entreprenne sur les trois zones polluées identifiées de nouveaux travaux de dépollution.

Adopté à l'unanimité

B. TRAVAUX

3. Avenant n°1 au marché de fourniture de mâts d'éclairage public

Monsieur Jacques MEYER précise que suite à l'augmentation du coût des matières premières, la société détentrice du marché, depuis 2006, a été contrainte de répercuter cette augmentation à l'ensemble de sa clientèle. Il est proposé la signature d'un avenant l'autorisant à augmenter ses tarifs de 4%.

Adopté à l'unanimité

C. FINANCES DE LA COMMUNE

1. Subvention en faveur du journal "l'Alsace" pour l'opération "Journaliste d'un jour", 14ème édition

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle qu'il présente ce rapport tous les ans et qu'il attache beaucoup d'importance à la création de liens entre les entreprises privées et les établissements scolaires. Il estime que la meilleure façon de sensibiliser les jeunes à une vocation future est de leur montrer ce qu'est le fonctionnement d'entreprises. La participation de la Ville à l'opération « Journaliste d'un Jour » se traduit par une aide financière qui reste inchangée par rapport à l'an dernier, soit 4500 euros.

Monsieur Stéphane KLEIN soutient ce projet et rend hommage à l'ensemble de l'équipe de journalistes qui accompagnent les élèves. Néanmoins, il rappelle qu'actuellement dans les lycées de Sélestat seuls 2 jeunes sur 5 sont véritablement des habitants de Sélestat. Il trouve également surprenant que

le budget présenté en annexe ne tiennent compte que des dépenses : les recettes des années passées n'apparaissent pas, alors que les documents ont été réclamés en commission. Il demande enfin si la Ville est le seul financeur.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique qu'il y a d'autres partenaires financiers. Quant au fait que l'opération ne bénéficie pas qu'aux seuls lycéens sélestadiens, il estime qu'il s'agit d'une question de solidarité, qui va bien au-delà de l'aspect financier.

Monsieur Stéphane KLEIN regrette que tous les documents financiers ne soient pas communiqués.

Monsieur Jean-Pierre HAAS s'engage à communiquer prochainement le budget complet.

Adopté – 7 CONTRE : MM. et Mmes Stéphane KLEIN, Frédérique MEYER, Jean-Jacques RENAUDET, Marc RUHLMANN, Caroline REYS, Philippe DE COMBEJEAN, Evelyne TURCK-METZGER

2. Taxe professionnelle, exonération des entreprises de spectacles vivants et des établissements de spectacles cinématographiques

Monsieur Jean-Pierre HAAS rappelle que depuis 1988, la Ville exonère le cinéma le Select du paiement de la taxe professionnelle. Cette exonération a été étendue en 2000 aux entreprises de spectacle vivant. Suite à une évolution législative, le cinéma, pour prétendre à une exonération totale de la taxe professionnelle, doit être classé Arts et Essais et réaliser moins de 7 500 entrées par semaine. Le manque à gagner pour la Ville sur l'exonération du cinéma le Select de la taxe professionnelle est de 4 300 euros pour l'année 2007.

Monsieur Stéphane KLEIN insiste sur le fait que le cinéma le Select a toujours été un partenaire culturel particulier de la Ville. De ce fait, il est très important de maintenir ce dispositif.

Adopté à l'unanimité

D. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

3. Création d'un emploi de chargé de mission pour la prévention, la sécurité et la tranquillité

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle le dynamisme du CLSPD de Sélestat. La Ville a entamé une réflexion sur la mise en place de caméras de surveillance dans des endroits sensibles. Afin notamment de mettre en oeuvre ces projets, il est proposé la création d'un emploi de chargé de mission pour la prévention, la sécurité et la tranquillité. Un appel à candidature a été lancé et un jury sera constitué.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET s'interroge sur la création de ce poste. Sur la forme, il estime que la municipalité aurait dû prendre l'avis du CLSPD qui se réunira prochainement. Sur le fond, dans le domaine de la sécurité, il constate que beaucoup de choses ont déjà été réalisées et que l'effectif de la police municipale a été étoffé. Il s'interroge également sur l'opportunité de cette création de poste, dans le cadre des travaux pour le futur commissariat, dont il sollicite des nouvelles. Le constat que la délinquance est en baisse signifie que les services de l'Etat font convenablement leur travail. Dans ce contexte, il ne comprend pas pourquoi la Ville se substitue à ce dernier en créant ce type de poste, qui plus est de cadre A, coûtant cher à la collectivité. Enfin, il souhaite connaître les indicateurs qui font de la création de ce poste une nécessité.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise qu'en matière de délinquance, rien n'est gagné, et que le travail de prévention doit se faire au quotidien : la délinquance zéro n'existe pas.

Pour répondre à Monsieur RENAUDET qui considère que cela relève de la compétence de l'Etat, il rappelle que la prévention de la délinquance est une compétence qui appartient localement aux communes, et c'est dans ce cadre que le poste va être créé.

Monsieur Stéphane KLEIN insiste sur le fait que l'opposition n'est pas souvent conviée aux jurys de recrutement. Il souhaite savoir si pour ce poste, comme pour celui du Directeur Général des Services, l'opposition pourra assister aux entretiens.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, estime que le remplacement du DGS relève de sa seule responsabilité et informe qu'il n'y aura pas de jury. Concernant le chargé de mission pour la prévention, la sécurité et la tranquillité, il s'agit d'un poste provisoire qui ne nécessite pas la réunion d'un jury. Par ailleurs, l'opposition est régulièrement conviée aux différents jurys, mais elle n'y est pas systématiquement représentée.

Monsieur Stéphane KLEIN précise que sur les trois derniers jurys de recrutement auxquels l'opposition a été invitée, elle a systématiquement été présente. Il constate que ce projet de délibération n'a été présenté dans aucune commission, et que la commission citoyenneté n'a toujours pas été réunie. Il considère cela comme des dérives de fonctionnement.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que le recrutement du personnel relève de la seule compétence du Maire. l'opposition est systématiquement associée aux jurys de recrutement pour des postes permanents, excepté pour le cas particulier du recrutement du DGS, compte tenu des spécificités du poste.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET ne partage pas l'analyse de Monsieur le Maire relative au recrutement du Directeur Général des Services, même s'il la conçoit sur des postes comme celui du Chef de Cabinet.

Adopté – 7 CONTRE : MM. et Mmes Stéphane KLEIN, Frédérique MEYER, Jean-Jacques RENAUDET, Marc RUHLMANN, Caroline REYS, Philippe DE COMBEJEAN, Evelyne TURCK-METZGER

E. DEVELOPPEMENT SPORTIF

4. Convention de mise à disposition de la cour du Collège Mentel à la Communauté de Communes de Sélestat

Monsieur Robert ENGEL précise que ce projet concerne la mise à disposition temporaire de la cour du collège Mentel. En effet le parking arrière du COSEC, qui était utilisé pour l'accueil des partenaires du Sélestat Alsace Hand-Ball, est en travaux. La proposition de la cour du collège Mentel a été discuté entre le Département, le Principal du collège, la Communauté de Communes et les services de la Ville. Les autres partenaires ont d'ores et déjà adopté ce point. Le parking devrait à nouveau être opérationnel à la rentrée 2009.

Adopté à l'unanimité

F. DIVERS

- Monsieur Stéphane KLEIN revient sur l'opportunité de l'adoption de la Charte de l'Elu présentée par l'opposition : il regrette que durant l'été, un courrier à en-tête de la Ville, signé par un Adjoint, ait fait la promotion d'un établissement privé. La corporation défendant les intérêts de cette profession a saisi la municipalité, et il souhaite connaître les décisions prises à ce sujet.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, en assume la responsabilité. La démarche partait d'un bon sentiment, mais il en reconnaît la maladresse et ne la cautionne pas. Il annonce que le contexte s'est apaisé depuis.

Monsieur Stéphane KLEIN suggère de réserver à cette profession un article dans le Sélestadien.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique qu'une réflexion sera menée en ce sens.

- Monsieur Stéphane KLEIN attend avec impatience le rendez-vous avec Monsieur le Maire afin de pouvoir discuter des conditions de travail de l'opposition, et il regrette que certaines délibérations arrivent en séance sans avoir fait l'objet de débat en commission. Il précise qu'il aura l'occasion d'en reparler lors d'un prochain conseil municipal, lors de l'examen du marché de mobilier urbain.

Monsieur Jacques MEYER insiste sur le fait que légalement le débat est totalement interdit dans la mesure où, en matière de marchés publics, la commission d'appel d'offres est souveraine.

Monsieur Stéphane KLEIN déplore que la rédaction du cahier des charges n'ait donné lieu à aucune concertation et qu'il ne soit désormais plus possible de modifier le nombre d'encarts publicitaires présents sur le territoire de la Ville. Il aurait souhaité que la proposition soit présentée préalablement en commission d'appel d'offres.

Monsieur Jacques MEYER conteste cette remarque : les termes de l'appel

d'offres ont été clairement débattus en commission. Les membres connaissaient le nombre exact de panneaux publicitaires, d'abris-voyageurs et d'abris-vélos. Le Bureau Municipal, la Commission, le Conseil Municipal ont été saisis avant le lancement du marché.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que le premier marché lancé en matière de publicité sur du mobilier urbain, repris actuellement, l'a été par l'opposition.

Monsieur Stéphane KLEIN insiste sur le fait que la Ville de Sélestat a une carte à jouer en matière de tourisme. Il n'est pas convaincu qu'installer 24 abris-voyageurs dotés de panneaux publicitaires soit une bonne image pour la ville.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, estime que les abris-voyageurs permettront d'accueillir les usagers des transports en commun dans de bonnes conditions. Il rappelle que la publicité permet de financer ce marché et de ne pas mettre la collectivité à contribution.

-*-*-*-*

Fin de la séance à 20 H 15

DGS/SCB/AI
PV provisoire 7
26/09/08

La secrétaire de séance

Myriam BOUYER-BAUMANN